

# REGLEMENT

## CONCOURS DE « POEME-AFFICHE »

**Article 1 :** La Communauté de Communes Terre de Camargue, au travers de son réseau intercommunal de Lecture Publique, organise un concours de « **poème-affiche** ».

Ce concours est scindé en 2 catégories pour :

- Les 6/9 ans
- Les 10/16 ans

**Une seule affiche sera acceptée par participant(e)**

**Article 2 :** Ce concours est gratuit et ouvert aux résident(e)s du Gard et de l'Hérault.

**Article 3 :** Le thème imposé est « **Au fil de l'eau** ».

**Article 4 :** L'enfant écrit un poème, une parole, et l'illustre par la peinture, le dessin, le collage ou tout autre moyen plastique à sa disposition.

Le poème affiche devra être écrit en français et inédit. L'écriture pourra être décalée, amusante, à double sens...

La composition devra être réalisée sur **un papier de format A3 (30x42cm)** ou sur **2 feuilles de format A4** scotchées sur leur grande largeur. (Le non respect du règlement entraînera une disqualification)

**Article 5 :** Afin de préserver l'anonymat, chaque participant(e) précisera son nom, prénom, adresse et téléphone en lettres d'imprimerie sur le bon de participation séparé, (+ autorisation parentale) placé dans une enveloppe cachetée jointe à son « poème-affiche ».

La composition graphique ne devra comporter en aucun endroit ni le nom de l'auteur, ni sa signature, ni son adresse, ni aucun signe distinctif.

**Article 6 :** Les lauréat(e)s des années précédentes ne pourront concourir l'année suivant l'obtention de leur prix.

**Article 7 :** Les participant(e)s devront déposer **avant le 31 mai 2013** un exemplaire de leur oeuvre dans les bibliothèques intercommunales du réseau de la Communauté de Communes ou les faire parvenir par courrier (composition pliée en deux dans une enveloppe A4) à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE  
« Concours de poème affiche »  
26, quai des croisades  
30220 AIGUES-MORTES

**Article 8** : Le jury, composé de professionnels issus des domaines du graphisme et de la lecture publique, désignera en toute indépendance le(s) lauréat(es) du prix. Les décisions seront sans appel.

**Article 9** : La remise des prix est programmée le 22 juin 2013 à 15 heures- Salle Christophe Colomb, rive droite au Grau du Roi (à côté de la Résidence Saint Vincent).

Un courrier vous sera envoyé ou remis par vos bibliothécaires.

**Article 10** : Les affiches ne seront pas rendues. Les candidat(e)s sont tenus d'accepter l'éventuelle publication de leurs réalisations.

**Article 11** : La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

**Article 12** : Pour tout renseignement, s'adresser au :

04.66.73.93.14

[reseau.biblio@terredecamarque.fr](mailto:reseau.biblio@terredecamarque.fr)

04.66.53.04.63

Bibliothèque intercommunale /Le Grau du Roi

[bibliotheque.legrauduroi@terredecamarque.fr](mailto:bibliotheque.legrauduroi@terredecamarque.fr)

04.66.53.90.51

Bibliothèque intercommunale / Saint-Laurent d'Aigouze

[bibliotheque.saintlaurentdai gouze@terredecamarque.fr](mailto:bibliotheque.saintlaurentdai gouze@terredecamarque.fr)

04.66.53.68.16

Médiathèque / 'Aigues-Mortes

[mediatheque.aiguesmortes@terredecamarque.fr](mailto:mediatheque.aiguesmortes@terredecamarque.fr)

**Communauté de Communes Terre de Camargue**

[www.terredecamarque.fr](http://www.terredecamarque.fr)

**Portail de lecture publique**

[www.terredecamarque-culture.com](http://www.terredecamarque-culture.com)